

RCS : LE PUY  
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00252  
Numéro SIREN : 820 999 720  
Nom ou dénomination : 2 G AMEUBLEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003339

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/003339**  
n° de gestion : **2016B00252**  
n° SIREN : **820 999 720 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 17/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 G AMEUBLEMENT - Société à responsabilité limitée  
zone Artisanale 43700 Coubon -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



214432

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2G AMEUBLEMENT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>19</u>				
Adresse de l'entreprise <u>Zone artisanale 43700 COUBON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>    </u>				
Numéro SIRET* <u>8 2 0 9 9 9 7 2 0 0 0 0 1 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA		10 000	10 000			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains <i>calife con ferme</i> AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	47 356	AS	9 497	37 858
		Autres immobilisations corporelles AT	30 487	AU	7 271	23 215
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU		CV		
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières* BH		3 600	BI		3 600	
<b>TOTAL (II)</b> BJ		<b>81 443</b>	<b>16 768</b>	<b>64 674</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	18 922	BU		18 922
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY		
		Autres créances (3) BZ	20 025	CA		20 025
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		CE		
	Disponibilités CF	115 720	CG		115 720	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	3 375	CI		3 375	
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	<b>158 043</b>	<b>CK</b>		<b>158 043</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		<b>249 486</b>	<b>16 768</b>	<b>232 717</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

2016 B 60252  
GREFFE  
du TRIBUNAL de COMMERCE  
17 SEP. 2018  
32018/003339  
43000 LE PUY

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2G AMEUBLEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 30 000 .....)		DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )		DG		
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	1 540	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
			<b>TOTAL (I)</b>	DL	41 540
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	24 500	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )		DV	7 524	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	75 154	
	Dettes fiscales et sociales		DY	21 127	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	53 887	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	8 980	
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	191 176	
Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>		ED			
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	232 717	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	172 966	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	87	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2G AMEUBLEMENT				Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N			
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	307 636	FB		FC	307 636		
	Production vendue	{	biens *	FD	11 667	FE		FF	11 667
			services *	FG	19 972	FH		FI	19 972
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	339 276	FK		FL	339 276		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	7 911		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	7		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	347 194	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	195 367		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	( 18 922)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	80 148		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 000		
	Salaires et traitements*					FY	50 187		
	Charges sociales (10)					FZ	18 597		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	16 768	
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	462	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	345 610		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	1 584		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	947		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	947		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 947)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	636		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2G AMEUBLEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	904	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	904	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	904	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	348 098	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	346 558	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	1 540	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	459	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					904	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



**2 G AMEUBLEMENT**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 €**  
**Siège social : Zone Artisanale**  
**43700 COUBON**  
**820 999 720 RCS LE PUY EN VELAY**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 11 MAI 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 1 540,53 € de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice .....1 540,53 €**

\* En totalité à la réserve légale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 mai 2018**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 1 540,53 € de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice .....1 540,53 €**

\* En totalité à la réserve légale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance